

Image not found or type unknown



Partage de bien en cas de décès

Par **joh1000r**, le **27/09/2009 à 08:38**

Bonjour,
Mon père a 2 enfants et il s'est remarié avec une femme avec 1 enfant.
Mon père est décédé depuis 4 mois et comment fonctionne le partage des biens, en sachant qu'il y a
1 maison de 100000 euros
1 voiture de 14000 euros
1 voiture de 3000 euros
1 compte à mon père de 25000 euros
le tout est au 2 noms avant le mariage.
Comment se calcule ses sommes à partager avec ma soeur et ma belle mère
ma belle mère m'a dit que l'on aurait que 9000 euros chacun avec ma soeur en tout.
merci de votre réponse